

12ème championnat départemental de surf cles sapeurs pompiers

Shortboard - Longboard - Bodyboard - Stand up

Pas de catégorie d'âge

REGLEMENT



Lieu

Le championnat se déroulera à la maison de la Glisse à Lacanau Océan.

Conditions de participation

Peuvent participer au championnat départemental de surf des sapeurs-pompiers tous les adhérents « majeurs » à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés.

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation 2019, suivants :

- membres actifs :
 - → les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels en activité
 - → les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours (PATS)
- membres associés :
 - → les anciens sapeurs-pompiers

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité
- Passeport
- Permis de conduire



Frais d'engagement

Les frais d'engagement s'élèvent à **10 euros** par participant.

Les inscriptions devront être transmises <u>avant le 6 septembre 2019</u>, accompagnées du chèque de règlement libellé à l'ordre de **l'UDSP 33**, à l'adresse suivante :

M. Nicolas DELPIT
12 La Cousteyre
33680 LACANAU



12^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Lacanau Océan, les 13 et 14 septembre 2019



Épreuves

Les épreuves seront identiques pour toutes les catégories.

Les participants sont convoqués le 13 septembre à 8 heures précises pour la présentation de l'épreuve (début de la compétition à 8h30). Compte-tenu du planning serré, aucun retard des compétiteurs ne sera admis.

4 surfeurs par série

- → Pas d'élimination directe au premier tour ; les deux premiers seront qualifiés directement pour le troisième tour, les deux autres passeront par le second tour qui servira de repêchage
- → A partir du troisième tour, les deux premiers seront qualifiés, les deux autres éliminés et ainsi de suite jusqu'à la finale
- → Les quatre premiers des catégories longboard et shortboard et les deux premiers des catégories bodyboard et stand up seront qualifiés pour le régional (organisé par l'UDSP 17 le 05/10/2019 sur l'Ile d'Oléron)
- → Les surfeurs seront jugés par des juges officiels et des sapeurs-pompiers surfeurs expérimentés



Restauration

Dans le cadre de la compétition, des repas vous sont proposés :

MIDI ⇒ vendredi et samedi ♦ Tarif 10 €/personne

SOIR ⇒ samedi ♦ Tarif 25 €/personne

Le montant des repas devra être réglé par chèque, au moment de l'inscription.



Tout participant à la compétition autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et ce, pour une durée illimitée.



Contact et renseignements

Nicolas DELPIT - 06.22.61.20.73 Email : nikodelpit@gmail.com

CIS Arès-Lège Cap Ferret: 05.56.60.18.56

Dossier disponible en téléchargement sur le site www.udsp33.fr



12^{ème} Championnat départemental de surf des Sapeurs-Pompiers de la Gironde

Lacanau Océan, les 13 et 14 septembre 2019

FICHE D'INSCRIPTION

	Prénom	Affectation	Tel / Mail	Catégorie				Nombre de repas		
Nom				Longboard	Shortboard	Bodyboard	Stand up	Vendredi midi	Samedi midi	Samedi soir
<u>Inscriptions</u> :	Non	nbre :	x 10 € =		€					
Repas:										
Vendredi 13/09 - N	⁄lidi Non	nbre :	x 10 € =	;	€					
Samedi 14/09 - Midi		nbre :	x 10 € =		€					
Samedi 14/09 - Soi	ir Non	nbre :	x 25 € =		€					

Fiche d'inscription et règlement à retourner \dot{a} :

→ Total à régler

M. Nicolas DELPIT 12 La Cousteyre 33680 LACANAU

Avant le 6 septembre 2019 (aucun remboursement ne se fera après cette date)

chèque à l'ordre de l'UDSP 33

€